

Ultramodernes, mais non sans obstacles: les ascenseurs!

Du point de vue des exploitants, les nouvelles technologies pour les ascenseurs apportent des nombreux avantages, mais pour les personnes handicapées, ils créent de nouveaux problèmes. Les systèmes à enregistrement de destination ne sont pas intuitifs et placent ces personnes devant de grandes difficultés. Ils ne conviennent donc pas pour les bâtiments accessibles au public.

Les systèmes à enregistrement de destination améliorent la capacité de groupes d'ascenseurs lorsque les mouvements de personnes sont nombreux, de sorte qu'ils sont de plus en plus utilisés en Suisse. Avant d'entrer dans l'ascenseur, l'utilisateur sélectionne son étage de destination sur un élément de commande, le plus souvent un clavier numérique comme celui des distributeurs de billets de banque. Sur un écran, on lui indique alors lequel des ascenseurs identifiés par des numéros ou des lettres le transportera à destination. Dans l'ascenseur lui-même, il n'y a pas de touches d'étages, on ne peut donc plus en sélectionner un autre.

Pour les personnes handicapées, ce système crée de nouvelles difficultés. L'utilisateur qui a besoin de plus de temps pour se tourner, regarder vers le haut et trouver le bon ascenseur ne l'atteint pas à temps. Celui qui ne peut pas lire l'écran ou l'inscription au-dessus des portes de l'ascenseur ne sait pas quelle cabine lui a été attribuée pour son trajet. Un «bouton d'accessibilité», identifié par un symbole de fauteuil roulant, est donc prévu pour permettre aux personnes handicapées de déclencher des fonctions supplémentaires: une assistance vocale indique alors quel ascenseur se rend à l'étage souhaité et où il se trouve. La durée de maintien de l'ouverture des portes est aussi prolongée, afin de disposer de plus de temps pour manœuvrer et trouver la cabine.

Des expériences faites à l'Inselspital de Berne montrent que les annonces vocales ne résolvent pas à elles seules le problème. Pour de nombreuses personnes, les systèmes à enregistrement de destination sont inutilisables sans une initiation et un apprentissage concret sur l'installation. C'est particulièrement vrai pour les personnes malvoyantes. Ces systèmes ne conviennent donc pas pour les bâtiments ouverts au public.



Tableau de commande à l'Inselspital de Berne : les étages sont désignés par des lettres. Photo: Centre suisse

Plusieurs mesures sont nécessaires afin de réduire les inconvénients des systèmes à enregistrement de destination pour les personnes handicapées (voir encadré). Nous avons indiqué des directives détaillées de conception dans la fiche technique «Accès sans obstacles et capacité d'utilisation d'ascenseurs équipés d'un système à enregistrement de destination» (voir www.construction-adaptee.ch).

Depuis peu, on utilise également pour les systèmes à enregistrement de destination des éléments de commande à écran tactile. De nombreux utilisateurs n'ont ainsi pas la possibilité de prendre l'ascenseur. C'est pourquoi ces éléments de commande ne sont pas autorisés dans les bâtiments qui, selon la législation, doivent être conformes à la norme SIA 500. Les exigences pour les ascenseurs sont réglementées dans la norme européenne EN 81-70, «Accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap». Joe Manser et Eva Schmidt participent activement à la révision de cette norme.

Eva Schmidt

Systemes à enregistrement de destination

- Toutes les cabines respectent les dimensions de la norme SIA 500.
- La disposition et la désignation des éléments de commande sont conformes aux exigences de la SIA 500.
- Un élément de commande avec bouton d'accessibilité se trouve à proximité immédiate des portes palières.
- Annonce vocale des étages dans la cabine.

Suite à l'activation du bouton d'accessibilité:

- Attribution d'une cabine située au voisinage immédiat de l'élément de commande (temps d'attente le plus court possible)
- Durée prolongée de l'ouverture des portes
- Annonce de l'étage sélectionné et de la cabine attribuée, p. ex. «ascenseur A, à gauche, vers étage 4».

N° 59 – Juin 2016

Info


construction-adaptee.ch

L'architecture a-t-elle le droit de créer des inégalités ?



Schweizerische
Fachstelle
für 
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour 
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per 
la costruzione
adatta
agli handicappati